



COMMUNE DE PESSAC SUR DORDOGNE

Réunion du Conseil Municipal Séance du 04 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-huit mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard DUDON.

Étaient présents : Mmes BRACHET, PRIGENT, MAC CARTY et DEMEUSY
MM TALON, CAPAFONS, FAUP-MANDRAT

Absents excusés : Mme Karine LE GAL donne son pouvoir à M. Guy TALON
Mme Michèle GARBAY donne son pouvoir à M. Francis CAPAFONS
M. Thomas HENRY donne son pouvoir à Mme Maryse BRACHET

Secrétaire de séance : Mme Maryse BRACHET.

En préambule, avant d'approuver le compte rendu de la dernière séance du Conseil, Madame DEMEUSY demande qu'il soit notifié que son absence au dernier Conseil Municipal était excusée. Monsieur le Maire indique qu'en effet ce fut une erreur : Madame DEMEUSY était absente excusée.

Le Compte-rendu du Conseil Municipal, en date du 07 mars 2017, est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

I/Vote du compte administratif 2016 du budget du CCAS

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de Madame Maryse BRACHET, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Président du CCAS, Monsieur Bernard DUDON, après s'être fait présenter le budget du CCAS, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				3166,80		3166,80
Opérations exercice			9324,93	8775,02	9324,93	8775,02
Total			9324,93	11941,82	9324,93	11941,82
Résultat de clôture				2616,89		2616,89
Restes à réaliser						
Total cumulé				2616,89		2616,89
Résultat définitif				2616,89		2616,89

2. **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. **Vote et arrête à l'unanimité** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Président n'a pas pris part au vote et n'a émis aucune observation. Il remercie le Conseil pour la confiance accordée à son équipe et à lui-même.

II/Vote du compte de gestion 2016 du budget du CCAS

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de Monsieur Bernard DUDON, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du CCAS dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III/Vote du budget primitif 2017 du Lotissement

En présence de Madame LE BLANC, Inspectrice des finances de la trésorerie de CASTILLON LA BATAILLE, Monsieur le Maire demande à Madame BRACHET, vice-présidente de la commission communale des finances, de bien vouloir présenter ce budget.

Madame BRACHET rappelle que le budget du Lotissement est une comptabilité de stock. Le dernier terrain vient d'être vendu. Il sera donc dissous à la fin de l'année 2017. Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de : 50 653,17€ €, et en recettes et dépenses d'investissement à la somme de : 27 123,10€.

Après s'être concerté, **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité** le budget primitif 2017 du Lotissement.

IV/Vote des taux des trois taxes (taxe habitation/taxe foncier bâti et non bâti) pour l'année 2017

Plusieurs simulations ont été réalisées pour une augmentation du produit fiscal (la somme des taxes) de : 1%, 1,5% 2%, 2,5% et 3%.

Après s'être concerté, l'assemblée délibérante passe au vote entre les taux de 1% ou 1,5% :

Le Conseil Municipal vote à 7 voix pour et 4 voix contre l'augmentation de 1,5% du produit fiscal attendu.

Ainsi, les taux des taxes sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 7,29 %, soit 0,11% d'augmentation
- Taxe Foncier bâti : 11,44 %, soit 0,17% d'augmentation
- Taxe Foncier non bâti : 54,62 %, soit 0,81% d'augmentation

IV/ Vote du Budget Communal 2017

En présence de Madame LE BLANC, Inspectrice des finances de la trésorerie de CASTILLON LA BATAILLE, Monsieur le Maire demande à Madame BRACHET, vice-présidente de la commission communale des finances, de bien vouloir présenter ce budget.

Madame BRACHET présente le budget primitif communal 2017 en énumérant l'ensemble des comptes de recettes et de dépenses de la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de : 328 482,54 €. Les informations complémentaires sont communiquées à la demande selon les comptes présentés.

Puis, la section d'investissement en recettes et dépenses est proposée. Elle s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de : 525 525,30€.

Les projets retenus pour l'investissement 2017 sont les suivants :

- le changement des menuiseries à l'école publique,
- l'aménagement d'un parcours de santé,
- la restauration des quais et des cales de la commune,

- la création d'une cloison dans le local de rangement du foyer communal,
- la réhabilitation du local de la chaufferie de la Mairie,
- divers travaux d'entretien des bâtiments communaux,
- l'achat d'une élagueuse, d'une sono, de divers mobilier urbain,
- les frais d'étude pour l'aménagement et la sécurisation de la traversée du bourg,
- l'aménagement et la sécurisation de la traversée du bourg incluant la réhabilitation des différents réseaux,
- l'installation d'une recharge pour véhicules électriques,
- la pose d'un coffret électrique fixe pour les manifestations place du Pont,
- les aménagements de sécurité rue de l'Eglise et au lieu-dit «Ribebon » sous réserve de la réouverture prochaine de la route RD 130.
- les travaux de voirie communale (voies communales au SOULET, à MOUSTELAT/ BAUDET, au SOULET/ COTE DE GREAL/ GREAL et à LABARTHE).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Communal 2017 ainsi présenté.

V/Décision modificative transfert du bilan du CCAS au Budget Communal 2017

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la dissolution du budget du CCAS, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes en incluant le bilan du budget du CCAS, et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	2616,89	
002	Résultat de fonctionnement reporté		2616,89
TOTAL :		2616,89	261,89
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0,00	0,00
TOTAL :		2616,89	2616,89

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ce réajustement.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal vote à l'unanimité** la plus-value de recettes du bilan du CCAS, et en dépenses imprévues le supplément de crédits pour réajustement.

VI/ Opération de décapitalisation compte 1068 budget du lotissement 2017

Considérant qu'une écriture a été comptabilisée au compte 1068, ce compte ne devant pas fonctionner sur le budget du lotissement ;

Considérant qu'il convient de mettre à zéro ce compte pour pouvoir passer les écritures de dissolution de ce budget annexe ;

Il est proposé de décapitaliser la somme inscrite au compte 1068 soit 19 653,17 € par des écritures d'ordre. Les crédits seront inscrits à ce budget annexe 2017.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal accepte à l'unanimité** cette proposition.

VII Approbation de l'emprunt pour financer le coût des travaux de l'aménagement et la sécurisation de la traversée du Bourg

Monsieur le Maire présente à son Conseil les différentes offres proposées par la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole, la Banque Postale et la Caisse des Dépôts pour financer les travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du bourg.

Cette étude fait apparaître que la Caisse d'Epargne est l'organisme financier le mieux placé pour financer un emprunt d'un montant de 240 000,00 € nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Après discussion, **le Conseil Municipal vote à l'unanimité** la réalisation d'un emprunt d'un montant de :

- 240 000 € destiné à financer les travaux d'aménagement et la sécurisation de la traversée du bourg, aux conditions suivantes :

- durée de remboursement : 20 ans
- taux d'intérêt fixe : 1,74%
- annuités de remboursement : 14 943,01€
- Frais de dossier : 250 €

Ce prêt fait l'objet d'un amortissement différé d'une année.

VIII Demande de subventions départementales

Monsieur le Maire expose que trois dossiers de demande de subventions sont à déposer auprès du Conseil Départemental :

- le Fonds d'Aide à la Voirie Communale (FDAVC) pour financer les travaux de voirie communale à hauteur de 35%,
- le produit des amendes de police pour financer les aménagements de sécurité rue de l'Eglise et au lieu-dit « Ribebon », par l'attribution d'un aide financière à hauteur de 8000 €,
- l'attribution d'une aide pour le maintien du service public, par l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 % pour le changement des menuiseries de l'école.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité** ces demandes de subventions.

IX/Permanence élection présidentielle

ELECTION PRESIDENTIELLE DU 23 AVRIL 2017

PERMANENCES

08h00-10H45	10H45-13h30	13H30-16H15	16H15-19h00
Mme Maryse BRACHET	M. Guy TALON	M. Bernard DUDON	M. Guy TALON
Mme. Sophie PRIGENT	Mme. Danièle DEMEUSY	M. Pascal FAUP-MANDRAT	Mme. Émilie MAC CARTY
M. Pascal FAUP-MANDRAT	Mme. Émilie MAC CARTY	Mme Maryse BRACHET	M. Bernard DUDON

ELECTION PRESIDENTIELLE DU 07 MAI 2017

PERMANENCES

08h00-10H45	10H45-13h30	13H30-16H15	16H15-19h00
Mme Maryse BRACHET	M. Guy TALON	M. Pascal FAUP-MANDRAT	M. Thomas HENRY
Mme. Sophie PRIGENT	Mme. Danièle DEMEUSY	Mme. Karine LE GAL	Mme. Émilie MAC CARTY
M. Guy TALON	M. Francis CAPAFONS	M. Bernard DUDON	M. Bernard DUDON

Questions diverses :

***Travaux de fauchage des voies communales**

La décision de la commission de voirie est entérinée par l'Assemblée délibérante. L'entreprise de Monsieur Yohan VAN DER HORST, la moins-disante, a été retenue.

***Travaux d'électrification**

Monsieur le Maire informe qu'une coupure de courant est prévue pour une demi-journée (période du 26, 27, 28 avril 2017) et ce pour basculer le réseau électrique suite au changement de transformateur place du temple. ENEDIS doit informer les abonnés impactés.

***Effacement des réseaux et Aménagement de la place du Pont et la Grand rue**

Pour les réseaux de la Grand-Rue, l'effacement en façade ou en souterrain est quasiment terminé.

Monsieur le Maire précise que le service d'Orange profite de l'effacement pour changer les câbles téléphoniques.

Sur la place du Pont, l'entreprise EUROVIA est à l'œuvre et procède à la réalisation des canalisations des eaux pluviales, à l'installation des fourreaux de l'éclairage public

***Restauration des quais et des cales**

Le test du nettoyage des quais a eu lieu. Ce test est satisfaisant ; après le nettoyage les dalles seront sablées et les joints remaniés. Les travaux devraient débuter en mai.

***Parcours de Santé**

Les agrès du parcours de Santé ont été livrés, il convient maintenant de les installer. Un commodat doit être signé préalablement avec les propriétaires du château de Vidasse pour pouvoir installer certains de ces agrès.

***Commission**

Mesdames BRACHET et MAC CARTY indiquent qu'elles ne pourront pas participer à la Commission Communale des impôts directs prévue le 11 avril prochain. Monsieur le Maire a donc décidé de la déplacer au 10 avril.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23h15.